



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenu agricole

Question écrite n° 9944

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre en faveur des revenus agricoles (prévision de baisse : 3,9 p 100) afin de préserver le pouvoir d'achat de cette catégorie socioprofessionnelle essentielle dans notre pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Le compte prévisionnel de l'agriculture française, présenté en novembre dernier à la commission des comptes de l'agriculture de la nation, ne fournit encore qu'une première estimation de l'évolution du revenu agricole en 1988 : celle-ci sera précisée dès la fin du mois d'avril prochain lors de la prochaine réunion de cette commission. Sur une longue période, on peut observer que la tendance depuis le début de la décennie est au maintien du revenu agricole. En effet, celui-ci a notablement progressé en 1981, 1982, 1984 ou 1987, alors qu'il avait baissé régulièrement de 1974 à 1980. En tout état de cause, la consolidation du revenu agricole, et son retablisement là où il est le plus fragile, sont des préoccupations essentielles du gouvernement. Parmi les mesures récentes prises en ce sens, il convient de citer la dotation nouvelle de 300 millions de francs inscrite au budget de 1989 en faveur des agriculteurs en difficulté, et l'allègement des charges des agriculteurs auquel conduit la suppression décidée en décembre dernier de la taxe additionnelle, au profit du BAPSA, à la taxe foncière sur les propriétés non bâties. D'autres mesures sont à l'étude actuellement, en vue de répondre, notamment, à diverses demandes formulées par la profession.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9944

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 824